

Sujet :**SESSION 2002
COMPTABILITE****Durée : 4 heures – Coefficient : 1,5**

DOSSIER 1 : Opérations courantes	(3,5 points)
DOSSIER 2 : Opérations d'inventaire	(9 points)
DOSSIER 3 : Soldes Intermédiaires de Gestion et capacité d'autofinancement	(4 points)
DOSSIER 4 : Calcul de marges et analyse d'exploitation	(3,5 points)

SUJET

Il vous est demandé d'apporter le plus grand soin à la présentation de votre copie
Toute information calculée devra être justifiée.
Les écritures comptables devront comporter les numéros et les noms des comptes et un libellé

La société d'expertise comptable ARBI et ASSOCIES vient de nous engager à l'essai. Pour contrôler vos connaissances, Monsieur TEDDY, chef de mission, vous confie l'étude de 4 dossiers, relevant de 3 entreprises différentes.

L'exercice comptable de chaque entreprise coïncide avec l'année civile. Le taux de TVA est de 19,6 % pour toutes les opérations. Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en euros quelles que soient les dates des évènements ou des situations.

DOSSIER 1 : OPERATIONS COURANTES

La SARL AUX BONS VINS DE FRANCE est spécialisée dans le négoce de vins en gros et au détail.

Travail à faire

1. Enregistrer au journal de la SARL AUX BONS VINS DE France, toutes les opérations de septembre 2001 décrites en annexe 1.

DOSSIER 2 : OPERATIONS D'INVENTAIRE

La SA CHAUDRONNERIES GOYON a pour activité la fabrication sur commandes de matériels industriels divers (cuves, monte-charges, charpentes métalliques). Elle assure également à la demande de l'utilisateur, l'entretien et la réparation des équipements vendus et, en outre, exerce une activité de négoce de produits industriels afin de fidéliser la clientèle.

On vous demande de proposer, à titre de vérification, certaines écritures d'inventaire.

Travail à faire

A) A l'aide des annexes 2 et 3

- 1) Calculer les amortissements économiques et dérogatoires, l'entreprise entendant bénéficier au maximum des possibilités fiscales offertes par la législation.
- 2) Enregistrer les écritures d'inventaire concernant les amortissements.
- 3) Enregistrer les écritures de régularisation relatives à la cession du véhicule RVI.
- 4) Enregistrer les écritures relatives à la non-restitution du conteneur consigné.

B) A l'aide des annexes 4 et 5

- 1) Régulariser la cession des titres DANONE.
- 2) Enregistrer les écritures de régularisation relatives aux provisions pour dépréciation des titres.

C) A l'aide de l'annexe 6

- 1) Enregistrer les écritures relatives à la créance douteuse constatée le 31 décembre 2001

DOSSIER 3 : SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION ET CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Monsieur TEDDY vous remet le compte de résultat de la SA CHAUDRONNERIES GOYON, pour l'exercice 2001, en annexe 7.

Travail à faire

1. Présenter le tableau des soldes intermédiaires de gestion
2. Calculer par 2 procédés différents, la capacité d'autofinancement de l'exercice 2001.
2. Après avoir défini la capacité d'autofinancement et son rôle, vous la distinguerez de l'autofinancement.

DOSSIER 4 : CALCUL DE MARGES ET ANALYSE D'EXPLOITATION

La SARL PAUL a une activité strictement commerciale dans le négoce de revêtements de sols et de revêtements muraux.

La Direction souhaite analyser la formation du résultat à partir d'un classement des charges, en charges opérationnelles variables et en charges de structure, afin de faciliter la mise en place d'un système de comptabilité prévisionnelle établi pour plusieurs hypothèses d'activité.

Travail à faire

1. A l'aide de l'annexe 8 présenter un tableau d'analyse du résultat courant par variabilité pour l'exercice 2001.
2. Déterminer le seuil de rentabilité pour l'exercice 2001.
3. Déterminer la date à laquelle l'entreprise atteint son seuil de rentabilité.
4. Déterminer la marge de sécurité et le taux de sécurité pour l'exercice 2001.
Que signifient ces indicateurs ?
5. A partir des informations prévisionnelles relatives à l'exercice 2002 fournies en annexe 9 :
 - Dresser le tableau d'analyse du résultat courant prévisionnel par variabilité en justifiant tous les calculs (arrondir à l'euro inférieur).
 - Commenter brièvement les résultats obtenus.

ANNEXE 1 : Opérations du mois de septembre 2001 de la SARL AUX BONS VINS DE France**Le 3 septembre :**

Réception d'un avis de débit bancaire pour prélèvement d'une annuité d'emprunt bancaire souscrit antérieurement : 15 400 € dont 10 000 au titre de l'amortissement de l'emprunt.

Le 5 septembre :

La société avait souscrit en septembre 1997, un contrat de crédit-bail portant sur une chaîne d'embouteillage. Le dépôt de garantie, 18 000 €, avait été versé lors de la signature et correctement enregistré. La société a décidé, à l'expiration du contrat de location, de lever l'option d'acquisition auprès de l'organisme de financement.

Prix d'acquisition contractuel : 20 000 €

TVA : 3920 €

Facture N° CB 2311. Règlement au 30/09/2000

Le 7 septembre :

Facture N° V2725 du fournisseur LES PRODUCTEURS REUNIS

250 hectolitres de Bordeaux "cru bourgeois", en vrac à 288 € hors taxes

Remise 5 %

Frais de transport : 1 600 € hors taxes

Citerne consignée : 15 000 €

Règlement au 30 novembre 2001 ou sous escompte de 2 % pour paiement sous quinzaine.

Le 10 septembre :

Versement par chèques bancaires

- d'un acompte sur commande d'un ordinateur : 500 €

- d'un acompte sur commande de vins auprès des VIGNERONS MACONNAIS : 2 000 €

Le 12 septembre :

Retour par SNCF, au fournisseur LES PRODUCTEURS REUNIS, de la citerne consignée le 7 septembre.

Les frais de retour, à la charge de l'acheteur, soit 1 250 € hors taxes, TVA 245 €, sont payés par chèque bancaire.

Le 17 septembre

Réception de la facture d'avoir N° AV 2725 du fournisseur LES PRODUCTEURS REUNIS pour retour de la citerne consignée : Prix de reprise : 14 000 €

Les prix de consignation et les prix de reprise sont exprimés sans TVA. La différence est soumise à TVA.

Le 19 septembre

Règlement par anticipation de la facture V 2725 aux conditions prévues et déduction faite de l'avoir AV 2725.

Le 25 septembre

Réception de la facture 011986 du fournisseur EUROSOFT

Micro-ordinateur	4 000 €
Frais d'installation	400 €
Logiciel d'application de gestion des stocks	500 €
Ramettes de papier et disquettes	100 €
TVA : 19,60 %	980 €
Net facture taxes comprises	5 980 €

- Votre acompte du 10 septembre 2001	500 €
Net à payer	5 480 €

Règlement immédiat par chèque bancaire

Le 28 septembre

Réception d'un avis de débit bancaire suite à un ordre d'achat de titres en Bourse :

100 actions GAUMONT à 58 € l'unité	5 800 €
100 actions L'OREAL à 87 € l'unité	8 700 €
Frais d'achat	250 €
TVA 19,60 %	49 €
Net à votre débit	14 799 €

Nota : Les titres GAUMONT ont été acquis en vue de faire un placement à long terme mais la quantité de titres détenue ne permet d'exercer aucune influence sur la société émettrice. En revanche, les titres L'OREAL ont été acquis en vue de faire un gain à brève échéance.

**ANNEXE 2 : Informations relatives aux immobilisations corporelles de la société
CHAUDRONNERIES GOYON SA au 31 décembre 2001**

La société anonyme CHAUDRONNERIES GOYON a été créée le 1^{er} juillet 1998.

On vous donne les informations suivantes relatives à certaines des immobilisations corporelles.

1) Constructions

a) Des bâtiments industriels et administratifs acquis d'occasion lors de la création et mise en service à cette date. Valeur d'entrée hors taxes 350 000 €. Amortissement pour dépréciation en 10 ans.

b) Un bassin de décantation et d'épuration des eaux industrielles. Valeur d'entrée hors taxes 456 000 €. Date de mise en service : 1^{er} juin 2001. Amortissement pour dépréciation en 20 ans.

2) Matériel industriel

Diverses machines ont été acquises d'occasion pour un total de 276 000 € lors de la création d'entreprise. Amortissement pour dépréciation en 6 ans.

3) Matériel de transport

a) Un camion IVECO a été acquis neuf le 1^{er} octobre 2001, taxes comprises, 113 620 €. Amortissable en 5 ans, il remplace un véhicule utilitaire RVI acquis neuf le 28 octobre 1998 pour une valeur d'entrée, hors taxes, de 65 000 €. Le concessionnaire IVECO a repris le véhicule RVI pour un prix hors taxes de 25 000 €.

Lors de l'échange d'immobilisations, vous constatez que l'écriture suivante a été passée le 1^{er} octobre 2001 :

		01/10/01			
2182	44562	Matériels de transport		70 000,00	
		Etat, TVA déductible sur immobilisations		18 620, 00	
	512		Banque		83 720 000
	44571		Etat, TV collectée		4 900,00
		Facture N° 2 435			

Le véhicule utilitaire RVI était amortissable sur 5 ans selon le système dégressif.

Les amortissements pratiqués sur ce véhicule s'élevaient à la date du 31 décembre 2000 à 43 940 €.

b) Un véhicule de tourisme Peugeot 406 d'une valeur d'entrée, taxes comprises, de 29 900 € a été acquis neuf le 1^{er} juillet 2001, mis en service à cette date. Il est amortissable en 5 ans.

4) Emballages récupérables

Cinq conteneurs identiques acquis d'occasion le 1^{er} juillet 1998, 12 000 € l'unité sont amortissables en 5 ans.

La SA CHAUDRONNERIE GOYON avait consigné début février 2001, un conteneur au client VALOUTIL suite à une expédition de produits finis. Prix de consignation 10 000 € (sans TVA). LE client a manifesté son intention de conserver le conteneur. Une facture de vente ferme lui est adressée ce 31 décembre 2001 :

- Date de cession : 31 décembre 2001
- Prix de cession hors taxes = Prix de consignation

ANNEXE 3 : Informations complémentaires comptables et fiscales concernant la SA CHAUDRONNERIES GOYON

1) Rappel des coefficients d'amortissements dégressif pour les biens acquis ou fabriqués à compter du 1^{er} janvier 2001 :

Durée d'utilisation	Coefficients
3 ou 4 ans	1,25
5 ou 6 ans	1,75
plus de 6 ans	2,25

2) L'entreprise considère l'amortissement dégressif comme économiquement justifié chaque fois que les conditions légales d'application sont respectées.

3) Le bassin de décantation et d'épuration des eaux industrielles entre dans le cadre des installations de lutte contre les pollutions. Il peut être amorti de 100 % sur 12 mois à compter de la date de mise en service. La société entend bénéficier de cet avantage fiscal.

ANNEXE 4 : Historique des acquisitions de titres du portefeuille de la SA CHAUDRONNERIES GOYON

Nature des titres	Dénomination	Date d'achat	Quantités acquises	Prix d'achat unitaire	Cours moyen	
					Décembre 2000	Décembre 2001
Titres immobilisés, actions	SCHNEIDER	05-janv-00	500	75,80	79	77
	SCHNEIDER	24-oct-00	1000	80,10	79	77
Valeurs mobilières de placement, actions	MICHELIN	25-fév-00	50	34,40	32	35
	DANONE	14-août-99	100	145,00	152	144
	DANONE	15-sept-00	300	148,00	152	144

**ANNEXE 5 : Informations concernant la cession de titres
de la SA CHAUDRONNERIES GOYON**

Le 12 mai 2001, il a été vendu 150 actions DANONE pour un prix total de 19 350 €. Lors de cette opération, le comptable a débité le compte 512 "Banques" par le crédit du compte 471 "Compte d'attente" pour le prix de cession.

L'entreprise utilise systématiquement la méthode dite du "premier entré – premier sorti" pour valoriser les sorties de titres, quelle que soit la classification comptable.

**ANNEXE 6 : Informations concernant les créances douteuses
de la SA CHAUDRONNERIES GOYON**

Aucune créance douteuse n'existait à la clôture de l'exercice 2000. Au 31 décembre 2001, l'inventaire des créances permet de constater que le client LEGRIS, débiteur de 5 980 € ne versera probablement que 30 % de sa dette.

ENTREPRISE : SOCIETE LES CHAUDRONNERIES SA

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2001 (en Euros)

CHARGES (hors taxes)	2001		PRODUITS (hors taxes)	2001	
		Totaux partiels			Totaux partiels
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Coût d'achat des marchandises vendues dans l'exercice		402 000	Ventes de marchandises		418 720
Achats de marchandises	350 600		Production vendue		6 228 030
Variation des stocks de marchandises	51 400		Ventes	5 830 780	
Consommation de l'exercice en provenance des tiers		3 622 950	Travaux		
Achats stockés d'approvisionnements	2 160 870		Prestations de services	397 250	
- matières premières	1 725 250				
- autres approvisionnements	435 620		Montant net du chiffre d'affaires		6 646 750
Variation des stocks d'approvisionnement	42 540		<i>Dont à l'exportation</i>		
Achats de sous-traitance			Production stockée		-131 250
Achats non stockés de matières et de fournitures	184 930		En-cours de production de biens	-131 250	
Services extérieurs :	1 234 610		En-cours de production de services		
- personnel extérieur			Produits		24 800
- loyers en crédit-bail			Production immobilisée		
- autres	1 234 610		Subventions d'exploitation		
Impôts, taxes et versements assimilés		121 450	Reprises sur provisions (et amortissements)		31 575
Sur rémunérations	121 450		Transferts de charges		
Autres			Autres produits		1 375
Charges de personnel		1 453 715			
Salaires et traitements	995 600				
Charges sociales	458 115				
Dotations aux amortissements et provisions		170 310			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	128 610				
Sur immobilisations : dotations aux provisions					
Sur actif circulant : dotations aux provisions	24 500				
Pour risques et charges : dotations aux provisions	17 200				
Autres charges		12 320			
TOTAL		5 782 745	TOTAL		6 573 250
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Charges financières			Produits financiers		
Dotations aux amortissements et provisions		7 500	De participations		
Intérêts et charges assimilées		41 795	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		8 500
Différences négatives de change			Autres intérêts et produits assimilés		718
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		3 700	Reprises sur provisions		620
			Différences positives de change		
TOTAL		52 995	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Charges exceptionnelles			Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		5 772	Sur opérations de gestion		4 222
Sur opérations en capital :		18 300	Sur opérations en capital		101 500
- valeurs comptables des éléments immobilisés et financiers cédés	18 300		- Produits des cessions d'éléments d'actif	101 500	
- autres			- Subventions d'investissements virées au résultat		
			- autres		
Dotations aux amortissements et provisions :		285 000	Reprises sur provisions		
- dotations aux provisions réglementées	285 000				
- dotations aux amortissements et autres autres provisions					
TOTAL		309 072	TOTAL		105 722
Participation des salariés aux résultats					
Impôts sur les bénéfices		175 798			
Solde créditeur = bénéfice		368 200	Solde débiteur = perte		
TOTAL GENERAL		6 688 810	TOTAL GENERAL		6 688 810

ANNEXE 8 : Informations comptables concernant l'exercice 2001 de la SARL PAUL

A) Ventes de marchandises 1 885 500
 Achats de marchandises 840 000
 Stock initial de marchandises : 97 500 Stock final de marchandises : 119 400

B) Le tableau de reclassement des charges d'exploitation et financières de l'exercice 2001, en charges variables et de structure se présente comme suit :

Charges par nature	Montant	Charges variables (a)		Charges de structure
		d'approvisionnement	de distribution	
Charges d'exploitation et financières	847 895	200 070	282 825	365 000 (b) (c)

(a) considérées comme proportionnelles au chiffre d'affaires

(b) dont 165 0000 d'amortissements

(c) ne concernent pas la fonction approvisionnement. En conséquence les stocks sont évalués en ne retenant que des charges variables.

C) Le compte de résultat de l'exercice 2001 a mis en évidence :

- des charges exceptionnelles pour 42 000
- des produits exceptionnels pour 30 000

D) L'activité est régulière sur toute l'année. Toutefois en raison des congés payés, l'entreprise n'exerce aucune activité en mai.

ANNEXE 9 : Données prévisionnelles concernant l'exercice 2002 de la SARL PAUL

La SARL PAUL désire élargir son champ d'activité en accroissant la gamme des produits vendus, à compter du 1^{er} janvier 2002.

L'une des hypothèses envisagée est résumée dans les données ci-après :

- Investissements dans divers équipements commerciaux acquis début janvier 2002 d'une valeur d'entrée de 500 000 € amortissable linéairement en 8 ans.
- Augmentation des ventes en volume de 20 % grâce à une baisse du prix de vente unitaire de 2%
- Le coût variable unitaire des marchandises vendues subirait une hausse de 2 %.
- Pour soutenir l'expansion des ventes, les charges variables unitaires de distribution augmenteront de 10 % par euro de chiffre d'affaires réalisé.
- Les charges fixes décaissées augmenteront de 5 %.
- Les éléments exceptionnels de formation du résultat seront négligés.

Corrigé :

DOSSIER 1 : OPERATIONS COURANTES
✍ Ecritures au journal de la SARL AUX BONS VINS DE FRANCE
→ Paiement de l'annuité d'emprunt

		03/09		
164	Emprunt		10 000	
661	Charges d'intérêts (15 400 – 10 000)		5 400	
512		Banque		15 400

→ Levée de l'option d'achat

		05/09		
2154	Matériel industriel		20 000	
44562	TVA déductible sur immobilisations		3 920	
275		Dépôt de garantie		18 000
404	Fournisseur d'immobilisations (23 520 – 18 000)			5 920
				<i>Facture n° CB 2311</i>

→ Facture d'achat

		07/09		
607	Achat de marchandises (250 * 288 * 0,95)		68 400	
624	Frais de transport		1 600	
44566	TVA déductible sur ABS (68 400 + 1 600) * 0,196		13 720	
4096	Fournisseur – Créances pour emballages à rendre		15 000	
401		Fournisseur		98 720
				<i>Facture n° V 2725</i>

→ Versement des acomptes

		10/09		
238	Acompte versé sur commande d'immobilisation		500	
4091	Fournisseur – Acompte versé sur commande		2 000	
512		Banque		2 500
				<i>Versement des acomptes</i>

→ Retour de la citerne

Seul les frais de transport, à la charge de la SARL, sont comptabilisés ; la facture d'avoir concernant le retour ne sera comptabilisé que le 17 septembre.

		12/09		
624	Frais de transport		1 250	
44566	TVA déductible sur ABS		245	
512		Banque		1 495
				<i>Paiement des frais de retour</i>

→ Retour de la citerne

Le prix de consignation est supérieur au prix de reprise, la SARL a donc un malis de reprise soumis à TVA (Cf. énoncé).

Montant du malis : 15 000 – 14 000 = 1 000

TVA : 196

D'où Avoir TTC : 15 000 – 1 000 – 196 = 13 804

		17/09		
6136	Malis sur emballage		1 000	
44566	TVA déductible sur ABS		196	
401	Fournisseur		13 804	
4096	Fournisseur – Créances pour emballages à rendre			15 000
				<i>Facture n° AV 2725</i>

→ Règlement de la facture n° V 2725

Règlement de la facture par anticipation, l'entreprise bénéficie donc d'un escompte de 2%.

L'escompte est calculé sur le net commercial soit 68 400, il est soumis à TVA.

De plus l'énoncé précise que cette facture est réglée sous déduction de l'avoir n° AV 2725.

		19/09		
401	Fournisseur (98 720 – 13 804)		84 916	
765	Escompte obtenu (68 400 * 2%)			1 368
44566	TVA déductible sur ABS			268,13
512	Banque			83 279,87
				<i>Règlement de la facture n° V 2725</i>

→ Acquisition d'un micro – ordinateur

Les frais d'installation sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Le logiciel acquis ici est un logiciel dissocié puisque le prix du logiciel peut être distingué de celui du matériel informatique.

Dans le cas contraire, ils sont à inscrire en 2183 « Matériel informatique »

		25/09		
2183	Matériel informatique		4 400	
205	Logiciels		500	
44562	TVA déductible sur immobilisations		960,4	
6064	Fournitures administratives		100	
44566	TVA déductible sur ABS		9,6	
238	Acompte versé sur commande d'immobilisation			5 000
512	Banque			5 480
				<i>Facture n° 011986</i>

→ Acquisition de titres

271	Titres immobilisés		5 800	
503	Valeurs mobilières de placement		8 700	
627	Frais bancaire		250	
44566	TVA déductible sur ABS		49	
512	Banque			14 799

→ Règlement de la facture n° CB 2311

		30/09		
401	Fournisseur		5 920	
512	Banque			5 920
				<i>Règlement de la facture n° V 2725</i>

DOSSIER 2 : OPERATIONS D'INVENTAIRE

A)

Calcul des amortissements
1) Constructions
→ Bâtiments industriels

 Amortissement linéaire soit $350\,000 * 1/10 = 35\,000$
→ Bassin de décantation et d'épuration

 Amortissement économiquement justifié : Amortissement linéaire
 soit $456\,000 * 1/20 * (7*30)/360 = 13\,300$

 Amortissement fiscal de 100% sur 12 mois
 soit $456\,000 * 7/12 = 266\,000$

 D'où amortissement dérogatoire : $266\,000 - 13\,300 = 252\,700$
2) Matériel industriel

 Matériel acquis d'occasion, seul l'amortissement linéaire est autorisé.
 Soit $276\,000 * 1/6 = 46\,000$
3) Matériel de transport
→ Camion Iveco

Les véhicules utilitaires bénéficient de l'amortissement dégressif (Cf. énoncé).

 Base HT = $113\,620 / 1,196 = 95\,000$

 Amortissement = $95\,000 * 1/5 * 1,75 * 3/12 = 8\,312,5$
→ Véhicule utilitaire RV1
Remarque préalable : Il s'agit d'un véhicule acquis avant le 01/01/2001 le coefficient à appliquer est de 2. Le tableau d'amortissement n'était pas demandé, il est fourni à titre indicatif.

De plus, il n'était pas indispensable puisque l'énoncé précise la somme des amortissements au 31/12/2000.

Date d'inventaire	Base	Taux	Amortissements	Amortissements cumulés	VCN	Taux constant
31/12/98	65 000	0,4	6 500	6 500	58 500	1/5
31/12/99	58 500	0,4	23 400	29 900	35 100	1/4
31/12/00	35 100	0,4	14 040	43 940	21 060	1/3
31/12/01	21 060	1/2	7 897,5	51 837,5	13 162,5	1/2

→ Véhicule de tourisme

Les véhicules de tourisme ne bénéficient pas de l'amortissement dégressif, d'où amortissement économiquement justifié : amortissement linéaire.

La TVA n'étant pas déductible, la base d'amortissement est la valeur TTC.

 Soit $299\,000 * 1/5 * 180/360 = 2\,990$
4) Emballages récupérables

Matériel acquis d'occasion, seul l'amortissement linéaire est autorisé.

 $12\,000 * 1/5 = 2\,400$

Ecritures d'amortissement

		31/12		
681	DAP		115 900	
2813		Amortissements des constructions		48 300
2815		Amortissements du matériel industriel		46 000
28182		Amortissements du matériel de transport		19 200
28186		Amortissements des emballages récupérables		2 400
		31/12		
68725	DAP Amortissement dérogatoire		252 700	
145		Amortissement dérogatoire		252 700

Ecritures de régularisation relative à la cession du véhicule

404/512	Fournisseur/ Banque		29 900	
44571		TVA collectée		4 900
775		PCEA		25 000
675	VCEAC		13 162,5	
28182	Amortissements du matériel de transport		51 837,5	
2182		Matériel de transport		65 000

Ecritures de régularisation relative à la non restitution du conteneur

411	Client		11 960	
44571		TVA collectée		1 960
775		PCEA		10 000
675	VCEAC		3 600	
28186	Amortissements des emballages récupérables		8 400	
2186		Emballages récupérables		12 000

Amortissements des emballages récupérables
 $12\ 000 * 1/5 * 3,5 = 8\ 400$

B)
Cession des titres

Méthode PEPS

→ Compte 503

 → $(100 * 145) + (50 * 148) = 21\ 900$

Prix de cession

→ 19 350

 D'où moins value de cession : $19\ 350 - 21\ 900 = 2\ 550$

471	Compte d'attente		19 350	
667	Charge nette sur cession de VMP		2 550	
503		VMP		21 900

✍ Provison pour dépréciation des titres
→ Schneider

31/12/2000

$$PA = (500 * 75,8) + (1\ 000 * 80,1) = 118\ 000$$

$$VI = 1\ 500 * 79 = 118\ 500$$

VI > PA → aucune provision nécessaire

31/12/2001

$$PA = (500 * 75,8) + (1\ 000 * 80,1) = 118\ 000$$

$$VI = 1\ 500 * 77 = 115\ 500$$

VI < PA → provision nécessaire de 2 500 comme il n'existe pas de provision au 31/12/2000

→ Dotation de 2 500.

→ Michelin

31/12/2000

$$\text{Provision nécessaire} = 50 (34,4 - 32) = 120$$

31/12/2001

VI > PA → aucune provision nécessaire or il existe une provision au 31/12/2000

→ Reprise de 120.

→ Danone

31/12/2000

$$PA = (100 * 145) + (300 * 148) = 58\ 900$$

$$VI = 400 * 152 = 60\ 800$$

VI > PA → aucune provision nécessaire

31/12/2001

$$VI < PA → \text{Provision nécessaire} = 250 (148 - 144) = 1\ 000$$

Comme il n'existe pas de provision au 31/12/2000

→ Dotation de 1 000.

		31/12/01	
686	DAP financière	3 500	
2971	Provision pour dépréciation des titres immobilisés		2 500
5903	Provision pour dépréciation des VMP		1 000
		31/12/01	
5903	Provision pour dépréciation des VMP	120	
786	RAP financière		120

c)
✍ Ecritures relatives à la créance douteuse

		31/12/01	
416	Clients douteux	5 980	
411	Clients		5 980
		31/12/01	
681	DAP exploitation	3 500	
4916	Provision pour dépréciation des créances clients		3 500

Provision pour dépréciation des créances clients

 → $(5\ 980 / 1,196) * 0,7$

Dossier 3 : S.I.G et C.A.F
1) Tableau des S.I.G

Produits		Charges		Soldes	N
Ventes de marchandises	418 720	Coût d'achat des marchandises vendues	402 000	Marge commerciale	16 720
Production Vendue	6 228 030	Déstockage de production	131 250	Production de l'exercice	6 121 580
Production Stockée	-				
Production Immobilisée	24 800		131 250		
	6 252 830				
Marge commerciale	16 720	Consommation de l'exercice en provenance des tiers	3 622 950	VA	2 515 350
Production de l'exercice	6 121 580				
	6 138 300		3 622 950		
Valeur ajoutée	2 515 350	I.T.V.A	121 450	EBE (ou IBE)	940 185
Subvention d'exploitation	-	Charges de personnel	1 453 715		
	2 515 350		1 575 165		
EBE	940 185	IBE	-	Résultat d'exploitation	790 505
Reprise/ charges et TCA	31 575	D.A.P exploitation	170 310		
Autres Produits	1 375	Autres charges	12 320		
	973 135		182 630		
Résultat d'exploitation (si > 0)	790 505	Résultat d'exploitation (si < 0)	-	R.C.A.I.	747 348
Quote-part Rst/op en commun	-	Quote-part Rst/op en commun	-		
Produits Financiers	9 838	Charges Financières	52 995		
	800 343		52 995		
Produits exceptionnels	105 722	Charges exceptionnelles	309 072	Résultat exceptionnel	- 203 350
R.C.A.I (si > 0)	747 348	R.C.A.I (si < 0)	-	Résultat de l'exercice	368 200
Résultat exceptionnel (si > 0)	-	Résultat exceptionnel (si < 0)	203 350		
		Participation des salariés	-		
		Impôt sur les bénéfices	175 798		
	747 348		379 148		
P.C.E.A	101 500	V.C.E.A.C	18 300	Plus ou moins value sur cession d'élément d'actif	83 200

2) C.A.F par 2 procédés différents
1) Méthode additive

Résultat de l'exercice (> 0 ou < 0)	368 200
+ DAP d'exploitation (681)	+ 170 310
+ DAP financières (686)	+ 7 500
+ DAP exceptionnelles (687)	+ 285 000
+ VCEAC (675)	+ 18 300
- RAP d'exploitation (781)	- 31 575
- RAP financières (786)	- 620
- RAP exceptionnelles (787)	0
- PCEA (775)	- 101 500
- Subvention d'investissement virée au compte de résultat (777)	0
= CAF PCG	= 715 615

2) Méthode soustractive

EBE du P.C.G ou I.B.E du P.C.G	940 185
+ Transfert de charges d'exploitation (791)	+ 0
+ Autres produits d'exploitation (75)	+ 1 375
+ Bénéfice attribué ou perte transférée (755)	+ 0
+ Produits financiers encaissables (76, 796), donc pas le 786	+ 9 218
+ Produits exceptionnels encaissables => Sauf ceux liés aux investissements, donc pas les comptes: 787, 775 et 777 => Produits exceptionnels sur opérations de gestion => Produits exceptionnels sur opération de capital (778, 797), donc pas les comptes: 775, 777 qui sont inclus dans ce poste)	+ 4 222
- Autres charges d'exploitation (65)	- 12 320
- Perte supportée ou bénéfice transféré (655)	- 0
- Charges financières décaissables (tous les comptes 66), donc pas le 686	- 45 495
- Charges exceptionnelles décaissables (donc pas les comptes 675, 687) => Charges exceptionnelles sur opérations de gestion => Charges exceptionnelles sur opération de capital, sauf le compte: 675	- 5 772
- Participation des salariés (691)	- 0
- Impôts sur les bénéfices (695, 697).	- 175 798
= CAF PCG	= 715 615

3) Définition de la caf et différence entre C.A.F et autofinancement
- Définition de la C.A.F

D'une façon simple, on peut dire que la C.A.F représente la trésorerie dont disposerait l'entreprise à la fin de l'exercice grâce à son exploitation, prise au sens large, si tous les produits encaissables avaient été encaissés et toutes les charges décaissables, décaissées.

=> Ne sont donc pas inclus les éléments encaissables et décaissables liés aux opérations d'investissements (775, 777).

=> Le compte 675 n'est pas inclus non plus mais de toute façon, il n'est pas décaissable !

Autrement dit, la C.A.F est égale à la somme des produits encaissables (hors 775 et 777) "moins" la somme des charges décaissables.

Rappelons que les comptes de dotations ou de reprises sur amortissements et provisions ne sont pas décaissables ou encaissables.

La C.A.F permettra donc de financer la rémunération des actionnaires (dividendes), de financer de nouveaux investissements et de rembourser tout ou partie des emprunts en cours.

Ceci explique les 2 modes de calcul de la C.A.F

- Une méthode dite additive qui part du résultat de l'exercice.
- Une méthode dite soustractive qui part de l'E.B.E.

La 2^{ème} méthode est à privilégier car l'E.B.E représente la trésorerie dont disposerait l'entreprise à la fin de l'exercice, grâce à son exploitation au sens strict, si tous les produits et toutes les charges qui le composent ont été encaissés et décaissés.

- Autofinancement

Autofinancement = C.A.F – Distribution de dividendes (ou prélèvements pour les entreprises individuelles)

L'autofinancement est donc ce qui reste à l'entreprise. On distingue en général 2 sortes d'autofinancement :

- L'autofinancement de maintien qui comporte les dotations aux amortissements, les dotations nettes aux provisions sur actif, les dotations nettes aux provisions pour risques et charges **(a)**
- l'autofinancement d'enrichissement qui se compose des réserves constituées à partir du résultat et des dotations nettes sur provisions réglementées **(a)**

(a) => Les dotations nettes correspondent aux DAP - RAP

Dossier 4 : Calcul de marges et analyse d'exploitation
1) Tableau d'analyse du résultat courant par variabilité pour l'exercice 2001

	Détail	Synthèse	%
CA Net HT	1 885 500	1 885 500	100%
Charges Variables d'achat			
Achats Nets de Marchandises	840 000		
+ Frais Variables d'achat (CDV + CIV)	+ 200 070		
+ (Variation Variable du stock de Marchandises)	- 21 900 (a)		
=> + (SI Variable - SF Variable)			
Coût d'achat variable des marchandises vendues	1 018 170	1 018 170	
Marge sur coût variable d'achat		867 330	46,00%
Charges variables de vente			
Charges de distribution variables	282 825		
+ Achat d'emballages			
+ (Variation de stock d'emballages)			
=> + (SI Variable - SF Variable)			
Total Charges variables de vente	282 825	282 825	
Coût de revient variable des produits vendus (ou charges variables totales)	1 300 995	1 300 995	69,00%
Marge sur coût variable (M/CV)		584 505	31,00%
Charges fixes nettes			
Total des charges fixes (CFD + CFI)	365 000		
+ (Variation Fixe du stock de Marchandises)			
=> + (SI Fixe - SF Fixe)			
- Produits financiers (si fixes)			
- Autres produits d'exploitation (si fixes)			
Total des charges fixes nettes	365 000	365 000	19,36%
Résultat Courant Avant Impôts (R.C.A.I)		219 505	11,64%

(a) => + (97 500 - 119 400) = - 21 900

NB) Si on tient compte des éléments exceptionnels, le résultat de l'exercice est le suivant :

=> 219 505 + 30 000 - 42 000 = 207 505

2) Déterminer le seuil de rentabilité pour l'exercice 2001

Principe : $SR = CF / (\% \text{ de } M/CV)$

$$\Rightarrow SR = 365\,000 / 0,31 = 1\,177\,419 \text{ €}$$

3) Date d'atteinte du seuil de rentabilité

Le chiffre d'affaires étant régulier tout au long de l'année (sur 11 mois) on peut écrire :

$$\left\{ \begin{array}{l} 1\,885\,500 \text{ €} \Rightarrow 330 \text{ jours (entreprise fermée pendant le mois de mai)} \\ 1\,177\,419 \text{ €} \Rightarrow x \text{ jours} \end{array} \right.$$

$$\Rightarrow x * 1\,885\,500 = 330 * 1\,177\,419$$

$$\Rightarrow x = (330 * 1\,177\,419) / 1\,885\,500$$

$$\Rightarrow x = 206,07, \text{ arrondi à } 207 \text{ jours}$$

Cela signifie que le SR a été atteint 207 jours après le début de l'exercice sachant que l'entreprise est fermée en mai !

Par simplification nous compterons des mois à 30 jours

$$\Rightarrow \text{Date d'atteinte} = 27 \text{ août } 2001$$

En effet :

- de janvier à avril inclus $\Rightarrow 30 * 4 = 120$ jours
- de juin à juillet inclus $\Rightarrow 30 * 20 = 60$ jours
- en août $\Rightarrow 207 - 180 = 27$ jours

4) Déterminer la marge de sécurité et le taux de sécurité pour 2001. Que signifient ces indicateurs ?**- Marge de sécurité**

La MS représente la différence entre le CA total et le S.R \Rightarrow Marge de sécurité = CA – SR

$$\Rightarrow MS = 1\,885\,500 - 1\,177\,419 = 708\,081 \text{ €}$$

Commentaires :

1) On peut vérifier que la MS génère le résultat.

$$\Rightarrow \text{En effet : } MS * \text{Taux de } M/CV = \text{Résultat final}$$

$$\Rightarrow \text{Vérification : } 708\,081 * 0,31 = 219\,505,11$$

2) Pourquoi la MS génère t'elle le résultat ?

$$\Rightarrow \text{Car au SR, les CF étant couvertes, les seules charges restant à couvrir sont les CV.}$$

3) La MS représente aussi la baisse maximum de CA en € pour que le résultat soit égal à 0 à la fin de l'exercice.

4) Plus cette marge est élevée, plus l'entreprise possède de sécurité pour atteindre le SR.

- Taux de sécurité (ou Indice de sécurité)

=> Taux de sécurité = (CA – SR)/CA

=> Taux de sécurité = (1 885 500 - 1 177 419)/1 885 500

=> Taux de sécurité = 37,55%

Ceci veut dire que le CA pourrait baisser de 37,55% sans qu'il y ait de perte à la fin de l'exercice.

Vérifions :

=> Résultat = M/CV – CF

=> Résultat = [1 885 500 * (1 – 0,3755) * 0,31] – 365 000 = 0 (aux arrondis près)

5 a) Tableau d'analyse du résultat courant prévisionnel par variabilité pour 2002

	Détail	Synthèse	%
CA Net HT	2 217 348 (a)	2 217 348	100%
Charges Variables d'achat			
Achats Nets de Marchandises	1 028 160 (b)		
+ Frais Variables d'achat (CDV + CIV)	244 885 (c)		
+ (Variation Variable du stock de Marchandises)	- 26 805 (d)		
=> + (SI Variable - SF Variable)			
Coût d'achat variable des marchandises vendues	1 246 240 (e)	1 246 240	
Marge sur coût variable d'achat		971 108	43,80%
Charges variables de vente			
Charges de distribution variables	365 862 (f)		
+ Achat d'emballages			
+ (Variation de stock d'emballages)			
=> + (SI Variable - SF Variable)			
Total Charges variables de vente	365 862	365 862	
Coût de revient variable des produits vendus (ou charges variables totales)	1 612 102	1 612 102	72,70%
Marge sur coût variable (M/CV)		605 246	27,30%
Charges fixes nettes			
Total des charges fixes (CFD + CFI)	437 500(g)		
+ (Variation Fixe du stock de Marchandises)			
=> + (SI Fixe - SF Fixe)			
- Produits financiers (si fixes)			
- Autres produits d'exploitation (si fixes)			
Total des charges fixes nettes	437 500	437 500	19,73%
Résultat Courant Avant Impôts (R.C.A.I)		167 746	7,57%

Remarques préalables :

- Les éléments variables (CA et charges) seront modifiés pour 2002 en fonction de la variation des quantités et de la variation des prix.
- Les charges fixes ne varient pas proportionnellement en fonction des quantités et des prix mais elles varient par palier.
- D'après l'énoncé, il faut arrondir les calculs à l'€ inférieur

$$(a) \Rightarrow 1\,885\,500 * 1,20 * 0,98 = 2\,217\,348$$

$$(b) \Rightarrow 840\,000 * 1,20 * 1,02 = 1\,028\,160$$

$$(c) \Rightarrow 200\,070 * 1,20 * 1,02 = 244\,885$$

$$(d) \Rightarrow 21\,900 * 1,20 * 1,02 = 26\,805$$

(e) => On pouvait trouver directement ce résultat puisque l'énoncé précise que le coût variable unitaire des marchandises subissait une hausse de 2%. Bien voir que dans le coût variable, sont intégrés les achats, les charges variables d'achat et les variations de stocks !

$$\Rightarrow \text{Ce montant est égal à : } 1\,018\,170 * 1,20 * 1,02 = 1\,246\,240$$

$$(f) \Rightarrow 282\,825 * 1,20 * 0,98 * 1,1 = 365\,862$$

(g) => Les charges de structure comprennent les charges fixes décaissées (qui augmentent de 5%) et les autres charges fixes que sont les amortissements (qui augmentent avec l'acquisition de la nouvelle immobilisation).

$$\Rightarrow \text{Charges fixes décaissées} = (365\,000 - 165\,000) * 1,05 = 210\,000$$

$$\Rightarrow \text{Amortissement} = 165\,000 + 500\,000 * 1/8 = 227\,500$$

$$\Rightarrow \text{Charges fixes totales} = 210\,000 + 227\,500 = 437\,500$$

5b) Commentaires

Etablissons un tableau comparatif qui nous aidera pour les commentaires :

	2001	%	2002	%	Variation en valeur (2002 - 2001)
CA Net HT	1 885 500	100	2 217 348	100	+ 331 848
Marge sur coût variable (M/CV)	584 505	31	605 246	27,30	+ 20 741
Total des charges fixes nettes	365 000	19,36	437 500	19,73	+ 72 500
(R.C.A.I)	219 505	11,64	167 746	7,57	- 51 759

On s'aperçoit que la M/CV a augmenté dans une moindre proportion que les CF. Donc le résultat a arithmétiquement baissé.

Cela signifie que l'augmentation des quantités vendues ne compense pas :

- la baisse unitaire du prix de vente,
- l'augmentation des coûts variables unitaires et des charges fixes totales.

On peut donc penser que l'investissement dans des équipements commerciaux n'est pas adapté ou qu'il ne rendra toute sa mesure que l'exercice prochain.